



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- OURCET- MONTAGNE- MME FADDI - AJCHENBAUM-FRASSIN- MM-NUNES -GARDELLE -LAROCHÉ -LENCOU- BARDOU -MME BONNASSIEUX- MM DAGUZAN- VIALA - RICARD -VERNHESES -BOUTIE -BRESSOLLES- COLOMBIER- AYRAL- MAZARS - VANDENDRIESSCHE - MOULET- ALBERT- CHIHA - MME VALERO -ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK

EXCUSES :MM VIALA- CURETI- GALZIN

PROCURATIONS : MM MAZARS a donné procuration à MM CARAYON

MM BARBERA a donné procuration à MME AUSSAGUES

N° 2024/ 63

Objet : EHPAD Résidence la Grèze : Approbation du Projet d'Etablissement 2024-2029

- Vu l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Vu l'approbation du Projet d'Etablissement 2024-2029 par le Conseil de Vie Sociale en date du 26 février 2024.

- Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide après avoir délibéré à la majorité (2 contre MM GARDELLE-LAROCHÉ)
D'approuver le Projet d'Etablissement 2024-2029.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Philippe LAROCHÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

SLOW

ID : 081-200034056-20240430-2024_631-DE